SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL
Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL
Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2364 25 septembre 2013

SOMMAIRE

Actua S.A. 113427
Aldulux (SPF) S.A. 113429
Aldus Aviation Holdings S.à r.l. 113426
Almaco S.A. 113430
Altor II S. à r.l. 113431
Altor I S. à r.l. 113430
Amot S.A. 113432
Aratos Invest S.A. 113433
Atalaya Management Luxco S.à r.l. 113458
Atelier Stephan Zeyen (Luxembourg) S.A. 113434
Autotax SA 113430
Avaloq Luxembourg S. à r.l. 113427
Blue Capital S.à r.l. 113432
BtoBe S.A. 113426
BTS Funds (Lux) 113431
Calisto S.A. 113472
Callisto Luxco II S.à r.l. 113433
CAP Orange Lux II S.à r.l. 113432
Carmo Retouches S.àr.l. 113469
Catalyst Romania GP S.à r.l. 113430
Cidron Diego S.à r.l. 113429
Cidron Triangle S.à r.l. 113434
Dany Unger Immobilière S.à r.l. 113470
Egos S.A. 113428
Fin.Bra. S.A. 113427
Ganymede Luxco I S.à r.l. 113428
Hallencia Holding-SPF 113426
IHL 113427
Ingeborg Investment S.A. 113431
Injo S.à r.l. 113433
Insight VII S.à r.l. 113472
Ironbridge II Luxembourg Holdings 2 S.à r.l. 113426
Ivaldi European Mutli-Strategy Fund SCA 113426
Jenny Location S. à r.l. 113429
Johnson Controls Luxembourg International S.à r.l. 113428
John Taylor Corporate S.A. 113428
Kailoua S.A. 113429
Kapella S.A. 113433
Kermorio S.A. 113427
Kuehne + Nagel S.à r.l. 113428
Kuni S.A. 113434
La Famiglia S.à r.l. 113429
Lissa Poland Holdco S.à r.l. 113431
Lutzenberg S.A., SPF 113432
Luxembourg Fund Services 113431
Lux-Fiduciaire S.à r.l. 113432
Lyoness Cashback S.A. 113430
Öko-Fonds 113435
OL, 3 SA 113434
Oryx Consulting S.A. 113434
Pillarlux Murcia S.à r.l. 113438
P.M. Optima S.à.r.l. 113433
Sarapi S.A. 113436
Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l. 113441
Symbox S.à r.l. 113440
Titan Investment S.à r.l. 113441
TP-Service S.à r.l. 113443
Treborasset S.à r.l. 113444
Ultima Lux S.à r.l. 113445
Vinluam S.à r.l., SPF 113454
WK Holding S.A. 113452

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Aldus Aviation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 556.620,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.516.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013109691/10.

(130133859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

BtoBe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 27, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 163.383.

—

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109804/10.

(130133645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Hallencia Holding-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.810.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HALLENCIA HOLDING-SPF

Référence de publication: 2013110178/11.

(130133289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Ironbridge II Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.328.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013110213/11.

(130133348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Ivaldi European Mutli-Strategy Fund SCA, Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 164.256.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 juillet 2013.

Pour le compte de IVALDI EUROPEAN MULTI-STRATEGY FUND SCA

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013110216/12.

(130134249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fin.Bra. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 76.204.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013110089/13.

(130133570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

IHL, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.317.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.
Pour IHL

Référence de publication: 2013110219/12.

(130133979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Actua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8246 Mamer, 10, rue Mambra.

R.C.S. Luxembourg B 53.475.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109732/10.

(130133380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Avaloq Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.673.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109722/10.

(130134079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Kermorio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 171.565.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110256/9.

(130133464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Kuehne + Nagel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.085.

—

Der Jahresabschluss zum 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110259/9.

(130133257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

John Taylor Corporate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.150.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

John Taylor Corporate S.A.
G.B.A.D. Cousin / J. Mudde
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013110254/13.

(130133514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Johnson Controls Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.495.

—

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Johnson Controls Luxembourg International S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013110247/11.

(130133417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Ganymede Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.182,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.013.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110113/10.

(130133789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Egos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.628.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013110020/11.

(130133659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Aldulux (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.649.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109753/10.

(130133209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Cidron Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.850.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109872/10.

(130133439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Kailoua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.569.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110260/9.

(130133246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Jenny Location S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.693.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2013110251/13.

(130133394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

La Famiglia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7316 Steinsel, 3, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 112.431.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour LA FAMIGLIA S.à r.l.
Fideco S.A.

Référence de publication: 2013110303/12.

(130133760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Almaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 27.558.

—

Les comptes annuels au 01.01.2012 au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109759/10.

(130133122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Autotax SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.982.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109779/10.

(130133232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.675,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.998.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013. Signature.

Référence de publication: 2013109762/10.

(130134273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Catalyst Romania GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AED 12.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 170.331.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013. Anke Jager.

Référence de publication: 2013109864/10.

(130133752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Lyoness Cashback S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.428.

—

Auf der Generalversammlung am 08.07.2013 wurden die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Tzvetan Wagner und Herrn Hubert Freidl bis zum Jahre 31.12.2013 verlängert. Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 08.07.2013, Beschlüsse, Punkt 5:

„Herrn Hubert Freidl und Herr Tzvetan Wagner werden bis zum 31.12.2013 als Verwaltungsratsmitglieder bestellt."

Das Mandat des Kontenkommissars von Herrn Franz Sulzberger wurde ebenfalls bis zum 31.12.2013 verlängert.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 08.07.2013, Beschlüsse, Punkt 6:

„Herr Franz Sulzberger wird bis zum 31.12.2013 als Kontenkommissar bestellt."

Référence de publication: 2013110302/14.

(130133628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lissa Poland Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.969.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110287/9.

(130133710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.950,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013. Signature.

Référence de publication: 2013109763/10.

(130134266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

BTS Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 154.046.

—

Le Rapport Annuel au 31. mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013. Signatures.

Référence de publication: 2013109845/10.

(130133578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Ingeborg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.481.

—

Extrait de l'A.G. Ordinaire du 03 juin 2013

Le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales Sàrl, RCS Luxembourg N°B45066 siègeant au 25A, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110227/12.

(130133716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2013 que

1. Monsieur Vincent CORMEAU, Management Consultant, né à Verviers (Belgique) le 29 aout 1960 et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a été nommé administrateur délégué de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013110335/13.

(130133854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Lux-Fiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 65.819.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110334/9.

(130133115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Lutzenberg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 116.884.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour: LUTZENBERG S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013110332/15.

(130133988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Amot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 44.255.

—

Rectificatif de la mention initialement déposée en date du 11/10/2012 ayant les références L120174816

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109766/10.

(130133776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Blue Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.601.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109795/10.

(130133938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

CAP Orange Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 3.530.798,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.137.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109910/10.

(130134119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Callisto Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 944.135,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.038.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109855/10.

(130133769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Aratos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 130.746.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109771/10.

(130134376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Injo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.956.

—

Le bilan consolidé au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2013110231/11.

(130133770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Kapella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 134.102.

—

Les comptes annuels 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110262/9.

(130134259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

P.M. Optima S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 107.176.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2013110473/14.

(130133884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Oryx Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 18, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.687.

—

Par la présente, nous vous prions de prendre acte de notre démission du mandat d'administrateur de votre société à dater de ce jour.

Cette lettre sera présentée aux fins de dépôt et publication au Registre de Commerce et des Sociétés.

Steinfort, le 2 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013110469/12.

(130134261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

OL, 3 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 125.294.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AREND & PARTNERS S.à r.l.
12, rue de la Gare
L-7535 MERSCH
Signature

Référence de publication: 2013110465/13.

(130133392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Atelier Stephan Zeyen (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9749 Fischbach, 22, Hinnick.

R.C.S. Luxembourg B 93.724.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fischbach, le 31/07/2013.

Référence de publication: 2013109775/10.

(130133831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Cidron Triangle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.505.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013109879/10.

(130133134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Kuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 54, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.279.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013110272/9.

(130133782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Öko-Fonds, Fondation.

Siège social: L-2663 Luxembourg, 6, rue Vauban.

R.C.S. Luxembourg G 148.

—

Bilan 2012

ACTIF		PASSIF	
immobilisé	5 402,40 €	non exigible	14 557,01 €
Terrains	4,00 €	Fonds Social au 31.12.2012	14 557,01 €
Parts	3 718,40 €	Résultat de l'exercice	- €
Servitude rurale de Garnich	1 680,00 €		
réalisable	2 781,85 €	exigible	162 931,65 €
Clients	2 781,85 €	Fournisseurs	29 267,42 €
		Fonds d'analyse	3 124,95 €
		Provision dons non définis	112 990,83 €
		Provision don "Neien Zenter"	17 548,45 €
disponible	169 304,41 €		
Ccpl compte courant	18 312,06 €		
Bcee compte courant	25 277,00 €		
Bcee compte épargne alternatif	125 715,35 €		
	177 488,66 €		177 488,66 €

Pertes et Profits oekofonds 2012

	débit	crédit
6214 Personnel prêté au groupement	5 529,21 €	
62262 honoraires d'expert comptable	201,25 €	
6239 Dons courants,sponsoring	15 600,00 €	
62391 cotisation annuelle (étika)	250,00 €	
6261 machine à affranchir	273,60 €	
6273 frais de comptes	18,00 €	
632 Impôts foncier	33,30 €	
637 droits d'enregistrement	27,00 €	
6858 Dotations aux autres provisions	8 004,20 €	
68581 Dotations aux autres provisions "Neien Zenter"	2 970,00 €	
706 Prestations de Services		2 359,85 €
732 Dons non définis		26 078,53 €
7330 subside communale		720,00 €
734 Don défini "Neien Zenter"		2 970,00 €
7681 Intérêts créditeurs		778,18 €
	32 906,56 €	32 906,56 €
		- €
	32 906,56 €	32 906,56 €

Budget 2013

	débit	crédit
6064 Fournitures administratives	350,00 €	
6214 Personnel prêté au groupement	4 500,00 €	
62262 Honoraires d'expert comptable	185,00 €	
6231 Annonces et insertions	215,00 €	
6237 Publications	1 000,00 €	
62391 Cotisation annuelle (étika)	250,00 €	
6261 Machine à affranchir	200,00 €	
6273 Frais de comptes	30,00 €	
628 Autres frais de projet	15 000,00 €	
632 Impôts foncier	40,00 €	

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

637 Droits d'enregistrement	45,00 €	
732 Dons "non défini"		20 000,00 €
734 Dons "défini" Neien Zenter		6 000,00 €
7330 Subside communale		600,00 €
7681 Intérêts créditeurs		1 000,00 €
	21 815,00 €	27 600,00 €
Résultat de l'exercice 2013	5 785,00 €	

Référence de publication: 2013111752/62.

(130135850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Sarapi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 132.911.

—

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "SARAPI S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 132.911, et constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, susmentionné, en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2696, le 23 novembre 2007.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Madame Amélie BURUS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen et modification subséquente de l'article 1, alinéa 2 des statuts de la Société;

2. Examen de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation;

3. Nomination de M. Ivano d'Andrea, ayant son adresse professionnelle à Viale Verbano 7, 6602 Muralto, Suisse, comme liquidateur de la Société;

4. Détermination des pouvoirs du liquidateur;

5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen avec effet immédiat.

Par conséquent, l'assemblée générale a décidé de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante

Art. 1 er . Alinéa 2. «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de procéder à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Ivano d'Andrea, né le 18 juin 1966 à Sorengo, Suisse, ayant son adresse professionnelle à Viale Verbano 7, 6602 Muralto, Suisse (le «Liquidateur»).

Les pouvoirs du Liquidateur seront comme suit:

- Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Le Liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise de ce qui précède:

In the year two thousand thirteen, on the twenty ninth day of July.

Before US Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Sarapi S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 132.911 and incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, aforementioned, on October 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2696 on November 23, 2007.

The Company's articles of association have not been amended since then.

The meeting is opened by Mrs. Marie-Line SCHUL, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary, Mrs. Amélie BURUS, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The meeting elects as scrutineer Mr. Damien MATTUCCI, professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen and subsequent amendment of article 1, paragraph 2 of the articles of association of the Company;

2. Consider the decision to proceed to the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation;

3. Appointment of Mr. Ivano d'Andrea, professionally residing at Viale Verbano 7, 6602 Muralto, Switzerland, as liquidator of the Company;

4. Determination of the powers of the liquidator;

5. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen with immediate effect.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

As a consequence, the general meeting resolved to amend the second paragraph of article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

Art. 1. Paragraph 2. "Le siège social est établi à Strassen."

Second resolution

The general meeting resolves to proceed with the early dissolution of the Company and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator Mr. Ivano d'Andrea, born on June 18, 1966 in Sorengo, Switzerland, professionally residing at Viale Verbano 7, 6602 Muralto, Switzerland (the "Liquidator").

The powers of the Liquidator will be as follows:

- The Liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the Law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

- The Liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

- The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts of the Company or made the necessary provisions for the payment of the debts.

- The Liquidator may, under his own liability, delegate for special operations one or more proxyholders for such capacities and for such period as to be determined by him.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF the present deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: M.L. SCHUL, A. BURUS, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juillet 2013. Relation: EAC/2013/10101. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013113577/124.

(130137773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Pillarlux Murcia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.678.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

PILLARLUX MURCIA HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B129647 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in PILLARLUX MURCIA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 121678, incorporated under the corporate name of PILLARLUX MATRAN S.à r.l. pursuant to a notarial deed of the Me Emile Schlesser, notary residing in Luxembourg, dated 10 October 2006, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2438 of 29 December 2006 (the "Company");

- the Company's by-laws have been amended for the last time by a notarial deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglister, dated 29 November 2007, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 246 of 30 January 2008;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- the Company's capital is set at thirty seven thousand five hundred Euros (EUR 37.500,-) represented by one thousand and five hundred (1,500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the updated articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PILLARLUX MURCIA HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant le siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Société Luxembourg sous le numéro B129647 (l'Associé Unique)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de PILLARLUX MURCIA S.à r.l., une société à responsabilité limité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121678, constituée sous la dénomination de PILLARLUX MATRAN S.à r.l. suivant acte notarié de Me Emile Schlesser, notaire résidant à Luxembourg, du 10 octobre 2006, publié au Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2438 du 29 décembre 2006 (la Société);

- la statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié de Me Jean Seckler, notaire résidant à Junglister, du 29 Novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 246 du 30 janvier 2008;

- le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cent Euros (EUR 37.500,00) représenté par un million cinq cent (1,500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8702.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013113503/99.

(130137444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Symbox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 153.514.

—

DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme GLOBAL BIZ S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.760,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2.- Monsieur Mathieu MANDRAY, graphiste, demeurant à F-67000 Strasbourg, 17B, rue de la Toussaint.

Les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée SYMBOX S.à r.l., ayant son siège social à L-3598 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 153.514 (NIN 2010 2417 861).

II.- Que la société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1403 du 8 juillet 2010.

III.- Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- La société anonyme GLOBAL BIZ S.A., préqualifiée, soixante-quinze parts sociales	75
2.- Monsieur Mathieu MANDRAY, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

IV.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

V.- Que la société SYMBOX S.à r.l. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les parts sociales ne sont pas mises en gage ou en nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, déclarent et pour autant que nécessaire décident de dissoudre la société SYMBOX S.à r.l..

En conséquence de cette dissolution, les associés, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateurs de la société, déclarent que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société SYMBOX S.à r.l. a été réglé et qu'ils demeureront responsables, au prorata de leur participation dans le capital social, de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus, de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;

- la liquidation de la prédite société est ainsi achevée, et que partant la liquidation de la prédite société est à considérer comme faite et clôturée;

- décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exercice de leur fonction;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-3598 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs

- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: : M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 01 août 2013. Relation: ECH/2013/1445. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 août 2013.

Référence de publication: 2013113616/52.

(130137461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Titan Investment S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.202.

—

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of the month of July.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 166.230 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Nicolas Steichen, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 July 2013 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Titan Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 175.202 (the "Company"), incorporated on 1 February 2013 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial Cr Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 823 of 8 April 2013.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1.500,-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Esch/Alzette, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am einunddreißigsten Tage des Monats Juli.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Francis Kesseler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette,

Ist erschienen:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12,500, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts- und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 166.230 (der «Alleinige Gesellschafter»),

Hier vertreten durch Me Nicolas Steichen, maître en droit, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht ausgestellt am 31. Juli 2013, welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde.

Der Alleinige Gesellschafter der Titan Investment S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Gesellschaftssitz in 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12,500 eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés (Gesellschafts-und Handelsregister) zu Luxemburg, unter der Nummer B 175.202 (die «Gesellschaft»), gegründet am 1. Februar 2013 durch einen Akt von Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 823 vom 8. April 2013.

Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nie abgeändert. Der Erschienene gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar Folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft besitzt alle fünf hundert (500) Gesellschaftsanteile welche von der Gesellschaft ausgegeben wurden, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden konnte.

2. Der Punkt für welche einen Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Spanish Residential (REIT) Holdco I S.à r.l." (die „Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt."

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

Alleiniger Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, sind auf ungefähr eintausend fünfhundert Euro (EUR 1.500.-) abgeschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: Steichen, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2013. Relation: EAC/2013/10345. Reçu soixante-quinze euros 75, 00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013113626/95.

(130137647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

TP-Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 179.245.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Udo WELSCH, constructeur mécanique, né à Igel (Allemagne) le 20 juillet 1967,

demeurant à D-54331 Oberbillig, 3, Kirchstrasse.

2.- Monsieur Mustapha OUCHATTI, mécanicien, né à Ksar Tiriamet - Rissani (Maroc) le 30 mars 1979,

demeurant à F-57175 Gandrange, 28, rue de l'Abbaye.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

TP-Service S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la vente de matériel industriel, hydraulique et pneumatique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Bertrange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CINQ CENTS (500) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

1.- Monsieur Udo WELSCH, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES 250
2.- Monsieur Mustapha OUCHATTI, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE PARTS SOCIALES 250
TOTAL: CINQ CENTS PARTS SOCIALES 500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Udo WELSCH, prénommé.

II.- Est nommé gérant administratif de la société: Monsieur Mustapha OUCHATTI, prénommé.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-8069 Bertrange, 18, rue de l'Industrie.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Welsch, Ouchatti, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: EAC/2013/10351. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113641/72.

(130137641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.275.

—

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée.

A comparu:

Monsieur Stéphane ROBERT, administrateur de sociétés, né à Uccle (Belgique) le 11 juillet 1974, demeurant à MC-98000 Monaco, 10, ruelle Sainte Devote (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représenté par Madame Isabelle BASTIN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 février 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de TREBORASSET S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.275, constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2304 du 20 septembre 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joëlle BADEN en date du 15 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 953 du 12 avril 2012.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000.-) pour le porter de son montant actuel de six cent douze mille euros (EUR 612.000.-), représenté par six cent douze (612) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, à sept cent douze mille euros (EUR 712.000.-) par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération intégrale des cent (100) nouvelles parts sociales par versement en espèces.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000.-) pour le porter de son montant actuel de six cent douze mille euros (EUR 612.000.-) représenté par six cent douze (612) parts sociales, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune, jusqu'à sept cent douze mille euros (EUR 712.000.-) par l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune ayant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération:

Les cent (100) parts sociales nouvelles sont souscrites par l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de cent mille euros (EUR 100.000.-) intégralement affecté au capital social de la Société.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que le montant total de cent mille euros (EUR 100.000.-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de sept cent douze mille euros (EUR 712.000.-) représenté par sept cent douze (712) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune. "

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège sociale de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN et M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. LAC/2013/33304. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013113646/62.

(130137176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Ultima Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.222.443,90.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 176.931.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Ultima Intermediate S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg,having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg having a share capital of EUR 37,500.-, and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 176940,

here represented by Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in 26 June 2013, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Ultima Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR35,000.-, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, on 24 April 2013, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1485 and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B176931(the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01) by increasing the number of issued shares from thirty-five thousand five hundred (35,000) shares to three million five hundred thousand (3,500,000) shares.

All the three million five hundred thousand (3,500,000) shares are owned by the Sole Shareholder.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight million one hundred eighty-seven thousand four hundred forty-three euro and ninety cent (EUR 8,187,443.90) so as to increase it from its current amount of thirty-five thousand euro (EUR 35,000.-) up to an amount of eight million two hundred twenty-two thousand four hundred forty-three euro and ninety cent (EUR 8,222,443.90) through the issuance of eight hundred eighteen million seven hundred forty-four thousand three hundred ninety (818,744,390) new shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

There appeared Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, who declares to subscribe in the name and for the account of the Sole Shareholder, on the basis of the above-mentioned proxy, to the newly issued shares.

The new shares were subscribed at a total subscription price of eighty-two million one hundred eighty-nine thousand four hundred thirty-nine euro (EUR 82,189,439) out of which (i) eight million one hundred eighty-seven thousand four hundred forty-three euro and ninety cent(EUR 8,187,443.90) have been allocated to the share capital, (ii) eight hundred twenty-two thousand two hundred forty-four euro and thirty-nine cent (EUR 822,244.39) have been allocated to the legal reserve and (iii) seventy-three million one hundred seventy-nine thousand seven hundred fifty euro seventy-one cent(EUR 73,179,750.71) have been allocated to the share premium account.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of eighty-two million one hundred eighty-nine thousand four hundred thirty-nine euro (EUR 82,189,439) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) different classes of shares referred to as class A shares to class J shares whereby each share shall have a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and to convert the existing eight hundred twenty-two million two hundred forty-four thousand three hundred ninety (822,244,390) shares of the Company into:

- 82,224,439 class A shares;
- 82,224,439 class B shares;
- 82,224,439 class C shares;
- 82,224,439 class D shares;
- 82,224,439 class E shares;
- 82,224,439 class F shares;
- 82,224,439 class G shares;
- 82,224,439 class H shares;
- 82,224,439 class I shares;
- 82,224,439 class J shares,

All having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate Article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital of the Company, which now shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the Company is fixed at eight million two hundred twenty-two thousand four hundred forty-three euro and ninety cent (EUR 8,222,443.90) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) 82,224,439 class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class A Shares");

(b) 82,224,439 class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class B Shares");

(c) 82,224,439 class C shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class C Shares");

(d) 82,224,439 class D shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class D Shares");

(e) 82,224,439 class E shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class E Shares");

(f) 82,224,439 class F shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class F Shares");

(g) 82,224,439 class G shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class G Shares");

(h) 82,224,439 class H shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class H Shares");

(i) 82,224,439 class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class I Shares"); and

(j) 82,224,439 class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each(the "Class J Shares");

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Any amount paid by the shareholders as a contribution to the Company, in addition to the share capital, shall be considered as share premium and similar premium as provided for by section 11 of the standard chart of accounts. Provided that sufficient funds are available, those reserves may be paid to the shareholders by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers, and/or by a decision of the general meeting of shareholders.

The capital of the Company may be changed at any time by a decision of the shareholders taken in accordance with article 16 of the articles of incorporation of the Company.".

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves that all reference to "share" or the "shares" shall now be capitalized in the articles of association of the Company.

Fifth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 2 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may act (i) as sole manager or member of a management body of a company in which it has a participation or which forms part of the same group of companies and (ii) as partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

Sixth Resolution

Further to the creation of ten classes of shares and the rights attached thereto, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 19 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

Art. 19.

19.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.2 The balance of the amounts available for distribution shall be distributed as follows:

(i) first, an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed to the holder of such Share, except for the Shares of the last class in the alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence);

(ii) then, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Subject to the provisions of the Law, as amended from time to time, the distributable net profits shall mean the total amount of net profits of the Company increased by (i) any freely distributable share premium (on pro-rata of each class of Shares) and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction, if any, and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, if any, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Company's articles of association, each time as set out in the relevant accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

DNP = (NP + P+ CR) - (L + LR+LD)

Whereby:

DNP shall mean the distributable net profits;

NP shall mean the net profits, i.e. the credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions (including carried forward profits);

P shall mean any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CR means the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, if any;

L means losses (including carried forward losses);

LR means any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association, such as, but without limitation, the allocation of five per cent (5%) of the net profit of the Company (the revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit) to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

LD means any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

19.3 Any redemption or cancellation of one or more entire classes of Shares in the Company will occur in reverse alphabetical order, in which case the following allocation procedure would apply:

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class I Shares. In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class H Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class G Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class F Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class E Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class D Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class C Shares.

In case the Company has Class A Shares and Class B Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class B Shares.

In case the Company has Class A Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class A Shares.".

Seventh Resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the second paragraph of article 21 of the articles of association of the Company relating to the dissolution and liquidation of the Company, which now shall read as follows:

« **Art. 21.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used in accordance with the provisions of article 19.".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin;

Par-devant MaîtreJoseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Ultima Intermediate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 37.500,-, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176940,

ici représentée par Ghizlane Gryp, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le26 juin 2013 laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Ultima Lux S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

social de trente-cinq mille euro (EUR35.000,-), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, le 24 avril 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1485et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B176931(ci-après la "Société").

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de un euro (EUR 1,-) à un centime (EUR 0,01) en augmentant le nombre de parts sociales émises de trente-cinq mille (35.000) parts sociales à trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales.

Toutes les trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales sont détenues par l'Associé Unique.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de huit millions cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 8,187,443.90) de façon à l'augmenter de son montant actuel de trente-cinq mille euro (EUR 35.000) à huit millions deux cent vingt-deux mille quatre cent quarante-trois euro et quatre-vingt-dix centimes(EUR8,222,443.90), par l'émission de huit cent dix-huit millions sept cent quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (818,744,390) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

A comparu, Ghizlane Gryp, maître en droit, résidant à Luxembourg, qui déclare souscrire en nom et pour le compte du l'Associé Unique, sur base de la procuration mentionnées ci-dessus, aux nouvelles parts sociales.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites pour un prix de souscription total de quatre-vingt-deux millions cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente-neuf euro (EUR 82,189,439,-), dont (i) huit millions cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quarante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 8,187,443.90) ont été alloués au capital social,(ii) huit cent vingt-deux mille deux cent quarante-quatre euro et trente-neuf centimes (EUR 822,244.39) ont été alloués à la réserve légale et (iii) soixante-treize millions cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante eurosoixante et onze centimes (EUR 73,179,750.71) ont été alloués à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire et le montant de quatre-vingt-deux millions cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent trente-neuf euro (EUR 82,189,439.-) est ainsi disponible pour la Société, tel que démontré au notaire instrumentant.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) différentes classes de parts sociales correspondant à des parts sociales de classe A jusqu'à des parts sociales de classe J ayant chacune une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et de convertir les huit cent vingt-deux millions deux cent quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix (822,244,390) parts sociales existantes de la Société en:

- 82,224,439 parts sociales de classe A,
- 82,224,439 parts sociales de classe B,
- 82,224,439 parts sociales de classe C,
- 82,224,439 parts sociales de classe D,
- 82,224,439 parts sociales de classe E,
- 82,224,439 parts sociales de classe F,
- 82,224,439 parts sociales de classe G,
- 82,224,439 parts sociales de classe H,
- 82,224,439 parts sociales de classe I, et
- 82,224,439 parts sociales de classe J,

Toutes ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide d'intégralement modifier l'article 6des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente relative au capital social de la société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions deux cent vingt-deux mille quatre cent quarante-trois euro et quatre-vingt-dix centimes(EUR 8,222,443.90) représenté par des parts sociales intégralement libérées, composé de:

(a) 82,224,439 parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»),

(b) 82,224,439 parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(c) 82,224,439 parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»),

(d) 82,224,439 parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»),

(e) 82,224,439 parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»),

(f) 82,224,439 parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»),

(g) 82,224,439 parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»),

(h) 82,224,439 parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»)

(i) 82,224,439 parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»), et

(j) 82,224,439 parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune (les «Parts Sociales de Classe J»).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement dénommées les «Parts Sociales» et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Part Sociale».

Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toute somme versée par les associés au titre d'un apport à la Société, en plus du montant du capital social, sera considéré comme versée sur un compte de prime d'émission et réserve similaire tel qu'il ressort de la section 11 du plan comptable standard. Sous réserve que les fonds suffisants soient disponibles, ces réserves pourront être payées aux associés sur décision du gérant ou, en cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance, et/ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une décision des associés prise conformément à l'article 16 des statuts de la Société.»

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide que toutes les références à une «part sociale» ou aux «parts sociales» doivent commencer par une majuscule dans les statuts de la Société.

Cinquième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 2 des statuts de la Société, qui doit à présent se lire comme suit:

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société peut agir (i) en tant qu'administrateur unique ou en tant que membre d'un organe d'administration d'une Société dans laquelle elle détient des participations ou qui fait partie du même groupe de sociétés ainsi qu' (ii) en tant qu'actionnaire commandité/actionnaire assumant une responsabilité limitée ou illimitée pour les dettes et obligations de toute société luxembourgeoise ou étrangère.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Sixième Résolution

Suite à la création des dix classes de parts sociales et des droits qui leurs sont y attachés, l'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 19des statuts de la Société, qui doit à présent se lire comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 19.

19.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

19.2 Le solde des montants distribuables sera distribué de la façon suivante:

(i) Premièrement, un montant égal à 0.25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale sera distribué au détenteur de cette Part Sociale, à l'exception des Parts Sociales de la dernière classe dans l'ordre alphabétique (c'est-à-dire premièrement aux Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Parts Sociales de Classe J n'existe, aux Parts Sociales de Classe I, et ce jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A existent).

(ii) Puis, le solde du montant total distribuable sera distribué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique (c'est-à-dire premièrement aux Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Part Sociale de Classe J n'existe, aux Parts Sociales de Classe I, et ce jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A existent).

Sous réverse de dispositions contraires de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les Bénéfices Nets Distribuables représenteront le montant total des Bénéfices Nets de la Société augmentés de (i) toute primer d'émission librement distribuable ou autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital, s'il y a lieu, et de la réduction de la réserve légale relative aux classes de parts sociales annulées, s'il y a lieu, mais réduit de (i) toute perte (report en avant négatif inclus) et (ii) toute somme qui serait placée sur un compte de réserve en vertu d'une disposition légale ou statutaire, à chaque fois tel qu'il ressort des comptes y afférant (sans, pour éviter toute ambiguïté, double comptage) de telle manière que:

BND = (BN + R + RC) - (P + RL+LD)

Ainsi:

BND représentera les Bénéfices Nets Distribuables;

BN représentera les Bénéfices Nets, c'est à dire: la balance excédentaire du compte de résultat, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions (bénéfices reportés en avant inclus);

R représentera toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables;

RC représentera le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relativement à la classe de parts sociales annulée, s'il y a lieu; P représentera les pertes (report des pertes en avant inclus);

RL représentera toute somme à mettre en réserve en raison de dispositions légale ou statutaire telles que, mais sans s'y limiter, l'attribution de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société (les revenus de la Société, éduction faite les frais généraux et des charges, dépréciations, provisions et taxes constituent le bénéfice net) à la réserve légale; cette déduction cesse d'être obligatoire dès que le montant de la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société.

LD représentera tout dividende échu et non payé dans la mesure où ce dernier n'a pas déjà réduit le BN.

19.3 Tout rachat ou annulation d'une ou plusieurs classes entière de parts sociales de la Société sera réalisé dans l'ordre alphabétique inversé, ce qui aura pour conséquence l'application de la procédure suivante:

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe I.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe H.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe G.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe F.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe E.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe D.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe C.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe A.

Septième Résolution

L'Associé Unique décide d'intégralement modifier le deuxième paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société relatif à la dissolution et à la liquidation de la Société, qui doit à présent se lire comme suit:

« **Art. 21.** Le surplus après paiement de tous frais, charges et dettes qui résultent de la liquidation, sera utilisé conformément aux dispositions de l'article 19.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.GRYP, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31537.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013113652/368.

(130137795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

WK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.246.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Georges & Associés S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 107572,

here represented by its Managers Mr. François GEORGES and Mr. Serge DE CEUNINCK, with professional addresses at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the company "WK HOLDING S.A." (the "Company"), established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of

Luxembourg, section B, under the number 134.246, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on the 14 th November, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 61 of the 10 th January, 2008.

2) That the corporate capital is set at FOURTY THOUSAND EUROS (40,000 EUR), divided into four hundred (400) shares with a nominal value od EUR 100 (one hundred Euros) each.

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company.

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful in order to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company.

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6.

8) That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representatives have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Georges & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 34A Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107572

ici représentée par ses Gérants Monsieur François GEORGES et par Monsieur Serge DE CEUNINCK, avec adresses professionnelles à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "WK HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 134.246, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 61 du 10 janvier 2008.

2) Que le capital social est fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40.000.-EUR), divisé en QUATRE CENT (400) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits représentants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, S. DE CEUNINCK, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. LAC/2013/34390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013113680/100.

(130137392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Vinluam S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.220.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Dexter GOEI, administrateur de sociétés, né le 5 septembre 1971 à Wurzburg (Allemagne), avec adresse au 62, chemin des Gotettes, CH-1222 Vesenaz, Suisse (la «Partie comparante»).

La Partie comparante était représentée par son mandataire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

STATUTS

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I er - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

1. Art. 1 er . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée (la «Loi SPF»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «VINLUAM S.à r.l., SPF».

3. Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

3.2 La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette dernière.

3.3 La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la Loi SPF.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après),

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Parts sociales et Transfert des parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7. Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8. Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

9. Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10. Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

11. Art. 11. Conseil de Gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres (le «Conseil de Gérance») nommés pour une durée qui ne peut excéder six (6) années.

11.2 Le Conseil Gérance comprendra ainsi.

- un (1) gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A»); et

- deux (2) gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

11.3 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12. Art. 12. Pouvoirs du Gérant unique ou du conseil de Gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par une décision du Conseil de Gérance ou du Gérant Unique.

14. Art. 14. Délégation des pouvoirs du Gérant unique ou du conseil de Gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et il devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

15. Art. 15. Réunion du conseil de Gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple dans chaque catégorie.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16. Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

17. Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Chapitre V - Exercice social et Comptes annuels

18. Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19. Art. 19. Comptes annuels et Assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20. Art. 20. Attribution des bénéfices et Acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI - Liquidation et Dissolution

21. Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22. Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

23. Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
Dexter GOEI	12.500
Total	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte le montant du capital social souscrit et libéré de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels clos au 31 décembre 2013:

1. en qualité de Gérant de Catégorie A, Monsieur Jérémie BONNIN, né le 30 juin 1974 à Paris 14 eme (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. en qualité de Gérant de Catégorie B, Madame Emilie SCHMITZ, administratrice de sociétés, née le 8 février 1982 à Metz (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

3. en qualité de Gérant de Catégorie B, Monsieur Sébastien BACH, employé privé, né le 13 septembre 1984 à Sarreguemines (France), avec adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution:

4. L'adresse du siège social est fixée au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2013. Relation: EAC/2013/10326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013113670/219.

(130137191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Atalaya Management Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.296.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of July.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Alejandro Reynal Ample, born on 10 th of April 1973 in Valencia, Spain, with address at Serrano 0005 06 00001, 28001 Madrid, Spain, holder of passport with no. AAG339413;

2. Mr Nelson Armbrust, born on 14 th of April 1964 in Rio de Janeiro, Brazil, with address at Rue Francisco Preto, 46 Vila Sonia, 05623-010 Soa Paulo, Brazil, holder of passport with no. CZ479352;

3. Mr Miguel Matey Maranon, born on 9 th of November 1971 in Madrid, Spain, with address at Yucatan 15, Hipodromo, Cuauhtemoc, Mexico, holder of passport with no. AAC104397;

4. Inversiones J. Game M. y Compañía, a private company with limited liability, incorporated and existing under the laws of Chile, with registered address at Las Campiñas 107, Chicureo, City of Santiago de Chile, Chile;

5. Mr Mariano Castanos Zemborain, born on 19 th of November 1971 in Buenos Aires, Argentina, with address at Avenida de la Vega, 7, 28108, Alcobendas - Madrid (Spain), holder of passport with no. 22500399N;

6. Ms Maria Reyes Cerezo Rodríguez-Sedano, born on 15 th of March 1965 in Cordoba, Spain, residing at AVDA Logroño 40, HO-TE-10, 28042 Madrid, Spain, holder of passport with no. AAC728613;

7. Mr José Ignacio Cebollero Bueno, born on 9 th of June 1970 in Bilbao, Spain, residing at CL/Nogales 1-2, 4-B, 28005 Madrid, Spain, holder of passport with no. AAG553223; and

8. Mr Diego Jose Lopez San Roman, born on 27 th of September 1963 in Sevilla, Spain, residing at 2020 N Bayshore Dr 1007, 33137, Miami, USA, holder of passport with no. AAC605205;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

9. Atalaya Luxco, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-duchy of Luxembourg having its registered address at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 172.209.

all (1-9) represented by Mr Victor LIEBREGT, lawyer residing in Luxembourg by virtue of proxies given under private seal on 7 May 2013.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Atalaya Management Luxco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each and one (1) preference shares (the "Preference Share") with a nominal value of one Euro (EUR 1,-). In these articles, the term 'share' shall mean any Ordinary Share or Preference Share of the Company, and the term 'shareholder' shall mean any person who holds a share of the Company and is recorded in the share register of the Company as the holder of that share.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital, which majority must include the holder of the Preference Share.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital, which majority must include the holder of the Preference Share. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred to a shareholder of the Company.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) the holder of the Preference Share; and (ii) a majority of shareholders representing no less than three quarters of the share capital.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition, powers and representation of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers may constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of (i) the holder of the Preference Share; and (ii) the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties.

18.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, in the case of plurality of managers by the joint signatures of two managers when there are two managers only, and, when there are two classes of managers, by the joint signature of a class A manager together with a class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

18.2 The sole manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers, may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

18.3 The sole manager, or in the case of plurality of managers, the board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 In the event that the Company has sufficient funds available for distribution and a distribution is determined to be made by the board of managers, such distribution shall be made in accordance with the following provisions:

21.6.1 The holder of the Preference Share shall be entitled only to a distribution equal to 5% of the nominal value of the Preference Share calculated on an annual basis starting from the date on which such holder acquired or subscribed the Preference Share, less any dividend previously distributed to such shareholder pursuant to this article 21.6.1; and

21.6.2 The holders of Ordinary Shares shall be entitled to receive the remainder of such distribution in proportion to the number of Ordinary Shares held by each such holder.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholders, subject to the provisions of the Law and these articles of association, on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 21.6.

H. Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

I. Final clauses - Transitory measures

Art. 25. First financial year. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31 st day of December 2013.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred and one (12,501) shares have been subscribed as follows:

Shareholders	subscribed capital	number and class of shares	amount paid-in
Atalaya Luxco S.à r.l.	EUR 1	1 Preference	EUR 1
MR ALEJANDRO REYNAL AMPLE	EUR 5,128	5,128 Ordinary Shares	EUR 5,128
MR NELSON ARMBRUST	EUR 1,702	1,702 Ordinary Shares	EUR 1,702
MR MIGUEL MATEY MARANON	EUR 1,134	1,134 Ordinary Shares	EUR 1,134
INVERSIONES J. GAME M. Y COMPAÑÍA	EUR 1,134	1,134 Ordinary Shares	EUR 1,134
MR MARIANO CASTANOS ZEMBORAIN	EUR 1,134	1,134 Ordinary Shares	EUR 1,134
MS MARIA REYES CEREZO RODRÍGUEZSEDANO	EUR 756	756 Ordinary Shares	EUR 756
MR JOSÉ IGNACIO CEBOLLERO BUENO	EUR 756	756 Ordinary Shares	EUR 756
MR DIEGO JOSE LOPEZ SAN ROMAN	EUR 756	756 Ordinary Shares	EUR 756
Total:	EUR 12,501	12,501	EUR 12,501

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred and one Euro (EUR 12,501.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as managers for an undetermined duration are:

- Ms Ailbhe Marie Jennings, born on 27 th of March 1963 in Dublin, Ireland, with professional address at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, holder of the passport no. PS1965381 as manager A of the Company;

- Ms Melissa Bethell, born on 15 th of September 1974 in Taipei, Taiwan, with professional address at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, holder of the passport no. 107155646 as manager A of the Company;

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098, as manager B of the New Company.

2) The Company shall have its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties represented as stated here above, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché du Luxembourg).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alejandro Reynal Ample, né le 10 avril 1973 à Valences, Espagne, demeurant à Serrano 0005 06 00001, 28001 Madrid, Espagne, titulaire d'un passeport numéro AAG339413;

2. Monsieur Nelson Armbrust, né le 14 avril 1964 à Rio de Janeiro, Brésil, demeurant à Rue Francisco Preto, 46 Vila Sonia, 05623-010 Soa Paulo, Brésil, titulaire d'un passeport numéro CZ479352;

3. Monsieur Miguel Matey Maranon, né le 9 novembre 1971 à Madrid, Espagne, demeurant à Yucatan 15, Hipodromo, Cuauhtemoc, Mexique, titulaire d'un passeport numéro AAC104397;

4. Inversiones J. Game M. y Compañía, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Chili, avec siège social à Las Campiñas 107, Chicureo, City of Santiago de Chile, Chile;

5. Monsieur Mariano Castanos Zemborain, né le 19 novembre 1971 à Buenos Aires, Argentine, demeurant à Avenida de la Vega, 7, 28108, Alcobendas - Madrid, Espagne, titulaire d'un passeport numéro 22500399N;

6. Madame Maria Reyes Cerezo Rodríguez-Sedano, née le 15 mars 1965 à Cordoba, Espagne, demeurant à AVDA Logroño 40, HO-TE-10, 28042 Madrid, Espagne, titulaire d'un passeport numéro AAC728613;

7. Monsieur José Ignacio Cebollero Bueno, né le 9 juin 1970 à Bilbao, Espagne, demeurant à CL/Nogales 1-2, 4-B, 28005 Madrid, Espagne, titulaire d'un passeport numéro AAG553223;

8. Monsieur Diego Jose Lopez San Roman, né le 27 septembre 1963 à Sevilla, Espagne, demeurant à 2020 N Bayshore Dr 1007, 33137, Miami, Etats-Unis d'Amérique, titulaire d'un passeport numéro AAC605205; et

9. Atalaya Luxco, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172.209,

toutes les parties (1-9) représentées par Monsieur Victor LIEBREGT, juriste demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 7 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Atalaya Management Luxco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les «Parts sociales Ordinaires») et une (1) part sociale préférentiel (la «Part sociale Préférentiel») avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord du (i) détenteur de la Part Social Préférentiel et (ii) de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B).

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, révocation des administrateurs et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision du (i) détenteur de la Part Social Préférentiel et (ii) de la majorité des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers.

18.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et, dans le cas où il y a deux classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

18.2 Le gérant unique, ou dans le cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut (peuvent) ponctuellement subdéléguer ses (leurs) pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

18.3 Le gérant unique, ou dans le cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

21.6 Au cas où la Société a des fonds suffisants disponibles pour la distribution et qu'une distribution est prévue d'être faite par le conseil de gérance, une telle distribution sera faite conformément aux dispositions suivantes:

21.6.1 Le détenteur de la Part Sociale Préférentielle aura droit à une distribution égale à 5% de la valeur nominale de la Part Sociale Préférentielle calculée sur base annuelle commençant à la date à partir de laquelle le détenteur a acquis ou a souscrit à cette Part Sociale Préférentielle, moins n'importe quelle dividende précédemment distribué à un tel associé conformément à cet article 21.6.1; et

21.6.2 Les détenteurs de Parts sociales Ordinaires auront le droit de recevoir le reste de cette distribution dans la proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenu par chacun des associés.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

I. Dispositions finales - Mesures transitoires

Art. 25. Premier exercice. Exceptionnellement, le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les comparants ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
Atalaya Luxco S.à r.l.	EUR 1	1 part sociale préférentielle	EUR 1
MR ALEJANDRO REYNAL AMPLE	EUR 5.128	5.128 parts sociales ordinaires	EUR 5.128
MR NELSON ARMBRUST	EUR 1.702	1.702 parts sociales ordinaires	EUR 1.702
MR MIGUEL MATEY MARANON	EUR 1.134	1,134 parts sociales ordinaires	EUR 1.134
INVERSIONES J. GAME M. Y COMPAÑÍA	EUR 1.134	1,134 parts sociales ordinaires	EUR 1.134
MR MARIANO CASTANOS ZEMBORAIN	EUR 1.134	1,134 parts sociales ordinaires	EUR 1.134
MS MARIA REYES CEREZO RODRÍGUEZSEDANO	EUR 756	756 parts sociales ordinaires	EUR 756
MR JOSÉ IGNACIO CEBOLLERO BUENO	EUR 756	756 parts sociales ordinaires	EUR 756
MR DIEGO JOSE LOPEZ SAN ROMAN	EUR 756	756 parts sociales ordinaires	EUR 756
Total:	EUR 12.501	12.501	EUR 12.50

Le montant de douze mille cinq cent et un euros (EUR 12.501,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes désignées ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée sont:

- Madame Ailbhe Marie Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, détenteur d'un passeport numéro PS1965381 en tant que gérant de classe A de la Société;

- Madame Melissa Bethell, née le 15 septembre 1974 à Taipei, Taiwan, demeurant professionnellement à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, détenteur d'un passeport numéro 107155646 en tant que gérant de classe A de la Société;

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098, en tant que gérant de classe B de la Société.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. LIEBREGT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 8 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8634. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013113752/593.

(130138539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Carmo Retouches S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.409.

—

Entre les soussignés:

1.- La société à responsabilité limitée «CARMO RETOUCHES S.à.r.l.», avec son siège Social à L-6450 ECHTERNACH, 22 rue du Luxembourg, constituée suivant acte reçu Par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à ESCH/ALZETTE, en date du 19 Avril 2006, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.409. Ici Représentée par son gérant technique:

Madame Maria Do Carmo RIBEIRO MACEDO DE PINHO SOUSA, indépendante,

Demeurant L-6450 ECHTERNACH, 22 rue du Luxembourg.

Et par son gérant administratif:

Madame Joana Rita PINHO RAMOA, vendeuse, demeurant à L-6450 ECHTERNACH 22, rue du Luxembourg.

2.- Madame Maria Do Carmo RIBEIRO MACEDO DE PINHO SOUSA, prénommée,

Agissant en nom personnel

3.- Madame Joana Rita PINHO RAMOA, prénommée, agissant en nom personnel.

4.- Madame CORTINAL PERREIRA Marcia Andreia, née le 24/04/1981 à Paranhos (Portugal), couturière, demeurant L-6586 STEINHEIM, 41 rue de la montagne,

Agissant en nom personnel

5.- Monsieur MAGALHAES DOS SANTOS Ricardo José, né le 02/08/1979 à Porto (Portugal), magasinier, deumeurant L-6586 STEINHEIM, 41 rue de la montagne,

agissant en nom personnel

- Les parts sociales de la société «CARMO RETOUCHES S.à.r.l.» se trouve actuellement réparties comme suit:

- Madame Maria Do Carmo MACEDO DE PINHO SOUSA	51 parts
- Madame Joana Rita PINHO RAMOA	49 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Par les présentes, Madame Maria Do Carmo RIBEIRO MACEDO DE PINHO SOUSA, prénommée, déclare transporter 51 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Madame CORTINAL PEREIRA Marcia Andreia qui accepte.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cette cession à lieu pour et moyennant le prix de 20400.00€ (vingt mille quatre cent euros) que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde

Madame Joana Rita PINHO RAMOA, prénommée, déclare transporter 49 parts sociales qu'elle détient dans la prédite société à Monsieur Ricardo José MAGALHAES DOS SANTOS qui accepte. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de 19400.00€ (dix-neuf mille quatre cent euros) que le cédant déclare avoir reçu du cessionnaire, avant la passation des présentes directement, ce dont il en donne quittance titre et décharge pour solde

La société «CARMO RETOUCHES S.à.r.l.» renommée et représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnée conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de la lui signifier et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions de parts ainsi intervenue, le capital de la société «CARMO RETOUCHES S.à.r.l.» se trouve réparti de la manière suivante:

- Madame COTINAL PEREIRA Marcia Andreia	51 parts
- Monsieur Ricardo José MAGALHAES DOS SANTOS	49 parts
TOTAL CENT PARTS SOCIALES	100 Parts

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant même l'associé représentant l'intégralité du capital social a déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elle reconnaît avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter à compter de ce jour a démission de:

- Madame Maria do Carmo RIBEIRO MACEDO DE PINHO SOUSA, prénommée, de sa fonction de gérant technique.
- Madame Joana Rita PINHO RAMOA, prénommée, de sa fonction de gérant administratif.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant technique de la prédite société pour une durée indéterminée:

Madame CORTINAL PEREIRA Marcia Andreia

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant administratif de la prédite société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ricardo José MAGALHAES DOS SANTOS

Telles sont les conventions des parties

Fait en trois originaux à ECHTERNACH, le 25 juillet 2013. Signatures.

Référence de publication: 2013113728/62.

(130137405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Dany Unger Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 3, Impasse Quatre-Saisons.

R.C.S. Luxembourg B 179.286.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Danielle UNGER, agent immobilier, née à Jadotville (République démocratique du Congo) le 8 mai 1959, demeurant à L-8077 Bertrange, 3, Impasse Quatre-Saisons.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de:

«Dany Unger Immobilière S.à r.l.».

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Bertrange.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, y compris l'achat, la vente, la mise en vente et la location d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille treize (31.12.2013).

Souscription et Libération

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Madame Danielle UNGER, agent immobilier, née à Jadotville (République démocratique du Congo) le 8 mai 1959, demeurant à L-8077 Bertrange, 3, Impasse Quatre-Saisons, pré-qualifiée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Danielle UNGER, agent immobilier, née à Jadotville (République démocratique du Congo) le 8 mai 1959, demeurant à L-8077 Bertrange, 3, Impasse Quatre-Saisons, pré-qualifiée.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-8077 Bertrange, 3, Impasse Quatre-Saisons.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: UNGER, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 01/08/2013. Relation: EAC/2013/10227. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2013.

Référence de publication: 2013113886/99.

(130138270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2013.

Calisto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 20, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.707.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013109895/10.

(130134134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Insight VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.193.

—

Par résolutions signées en date du 23 juillet 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat;

- nomination de Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013110206/15.

(130134218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck